

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

Table des matières

PREAMBULE.....	3
I. Le contexte international : une reprise atone marquée par une instabilité géopolitique.....	4
II. Le contexte national : un ralentissement de l'inflation dans un contexte de déficit public accru	5
III. Le Projet de Loi de Finances 2025 et les principales recettes de la Commune	5
A. Les dotations de fonctionnement de Saint-André-Lez-Lille	7
B. La fiscalité directe	9
IV. Les orientations budgétaires 2025 de Saint-André-Lez-Lille	10
A. La gestion courante : la section de fonctionnement	12
1. Les recettes de fonctionnement 2020-2026	12
2. Les dépenses de fonctionnement 2025 et 2026.....	13
B. Investir pour les besoins des habitants et des acteurs économiques : investir pour une ville durable	16
C. Une dette maîtrisée et peu exposée à l'impact de la remontée des taux d'intérêt.....	18
D. Le programme d'investissement 2025-2026.....	20
IV - En conclusion.....	23

PREAMBULE

Conformément aux articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- Les orientations budgétaires, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre (la MEL).
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Ainsi que sur la structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ces orientations visées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget (2025).

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport est transmis par la commune au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre (la MEL) dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. La loi 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques 2023 à 2027 a précisé qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Enfin, bien sûr, ce rapport s'inscrit dans le contexte qui s'impose à nous, ainsi que dans la trajectoire du mandat qui nous a été confié lors des dernières élections municipales et des orientations que nous avons prises devant les Andrésiennes et Andrésiens.

Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, sont exposées à travers ce rapport les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2025.

I. Le contexte international : une reprise atone marquée par une instabilité géopolitique.

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3% avec des dynamiques par pays très différentes.

Les Etats-Unis continuent de surprendre avec une croissance attendue proche de 3%, tandis que la zone euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1% en 2025 et avec une économie allemande en difficulté.

La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5%.

La plupart des banques centrales des pays dits avancés ont commencé à desserrer les taux du crédit sur fond de décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait en 2025.

Par ailleurs, le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, avec un renforcement des tensions Iran/Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, le résultat des élections américaines fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers plus importants sur les entreprises européennes ainsi que d'une politique moins prévisible, sans pouvoir, de fait, en évaluer pleinement les conséquences sur un plan économique.

S'agissant de la zone euro, l'activité est meilleure que prévue au 3^{ème} trimestre 2024 sans pour autant avoir des garanties sur le maintien de cette dynamique en 2025. De façon globale, les économistes anticipent une croissance du PIB de 0,8% en 2024 et de 1,3% en 2025 avec une forte hétérogénéité entre pays.

Quant à l'inflation, elle est prévue à hauteur de 1,8% en 2025 après avoir été de 2,3% en 2024. Néanmoins, il convient de nuancer ces prévisions, car s'il est bien prévu une baisse au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, la baisse dans le secteur des services resterait lente.

II. Le contexte national : un ralentissement de l'inflation dans un contexte de déficit public accru

Après l'épisode d'une économie mondiale marquée par un ralentissement généralisé et une forte inflation soudaine et persistante, cette dernière retrouve en France et en zone euro un niveau plus soutenable. A titre d'exemple, en septembre 2024 les prix à la consommation ont baissé de 1,2% sur un mois et augmenté de 1,1% sur un an.

Au niveau de l'économie française, il est prévu une augmentation du PIB de 1,1% en 2024 et de 0,9% en 2025 quand en moyenne annuelle, l'inflation passerait de 2,3% en 2024 à 1,7% en 2025. Dans le même temps, la dynamique de l'emploi privé se dégrade et quand bien même le taux de chômage a baissé de 0,2 point au deuxième trimestre 2024, se situant à 7,3%, il reste au-dessus de la moyenne européenne qui se situait en août 2024 à 5,9%.

L'ensemble de ces critères se situe dans un contexte de déficit public particulièrement marqué et qui devrait atteindre 6,1% en 2024 alors qu'il était prévu dans le PLF 2024 à 4,4%. Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards d'euros afin de ramener le déficit public à 5% du PIB. 2/3 de l'effort prévu passe par une réduction des dépenses et 1/3 par des hausses d'impôts.

III. Le Projet de Loi de Finances 2025 et les principales recettes de la Commune

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 est examiné dans un contexte budgétaire marqué par une configuration politique singulière. En effet, la dissolution de l'assemblée nationale en juin dernier a suspendu l'avancée des étapes préparatoires à l'élaboration du budget de l'Etat tout en donnant naissance, suite aux nouvelles élections, à une coalition inédite dans la 5^{ème} république.

Dans ce contexte, le nouveau gouvernement se doit de proposer un budget 2025, complexifié de surcroît par deux années de déficits publics qualifiés aujourd'hui par certains de dérapage budgétaire (5,5% de déficit public en 2023 et 6,1% en 2024).

Le PLF, présenté en Conseil des Ministres le 10 octobre dernier, décline des mesures permettant le redressement des comptes publics afin de ramener le déficit à hauteur de 5% du PIB en 2025.

Le rétablissement des comptes publics à hauteur de 60,6 milliards d'euros reposerait sur des hausses de recettes fiscales, des économies sur les dépenses de l'Etat et sur le budget de la sécurité sociale. Les collectivités territoriales sont particulièrement concernées par les demandes d'effort budgétaire.

Selon le gouvernement, les collectivités territoriales doivent prendre « leur juste part » à l'effort de redressement budgétaire à travers une ponction de 5 milliards d'euros sur leurs finances.

La principale mesure impactant les collectivités serait la retenue de 3 milliards d'euros sur les recettes des 450 plus grosses collectivités avec des critères ou autres cas d'exonérations bien précis afin de préserver les collectivités les plus fragiles. Dans la limite des 2% de recettes réelles de fonctionnement, les sommes retenues constitueraient un nouveau fonds dit de précaution qui pourrait être redistribué en partie pour les collectivités les plus en difficultés et selon des critères et des modalités qui aujourd'hui ne sont pas connus.

A titre d'exemple et s'agissant de collectivités territoriales co-financeurs de certains projets de notre commune, ou pourvoyeuses de subventions à nos associations, la MEL pourrait être ponctionnée pour un montant de 17 619 032€ et la Région Hauts de France se voir prélever un montant de 55 976 165€.

On peut ajouter à cela la réduction drastique du fonds vert qui passe de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard et une augmentation de plus d'un milliard d'euros de cotisations CNRACL contenue dans le PLF de la sécurité sociale, en augmentant le taux de cotisation patronale ; rappelons que le taux était de 30,65% en 2023 pour passer à 31,65% en 2024 et 35,65% en 2025. Pour Saint-André, cela se traduit par un coût supplémentaire de 144 435€ par an sans limiter les hausses prévues en 2026 et 2027.

Autres mesures annoncées dans le cadre du PLF 2025, sont le gel de la TVA ainsi que la réduction de la dotation du FCTVA. Les recettes de TVA affectées aux collectivités pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) seront gelées en 2025, ce qui représenterait une économie de 1,2 milliards d'euros pour l'Etat. Quant au taux de remboursement du FCTVA initialement fixé à 16,404%, il sera abaissé à 14,85% à partir du 1^{er} janvier 2025. De plus, les dépenses de fonctionnement comme l'entretien des bâtiments publics, seront désormais exclues intégralement des dépenses éligibles.

Du côté des dotations versées aux collectivités, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), resterait stable et serait maintenue à hauteur de 27,2 milliards d'euros comme en 2024. L'enveloppe allouée par l'Etat ne répondra pas aux sollicitations des différentes associations d'élus en faveur d'une indexation de la DGF sur l'inflation. De fait en euro contant, elles sont en recul.

Enfin, dans sa recherche de recettes complémentaires, le PLF 2025 prévoit de supprimer le taux réduit de TVA sur les abonnements d'électricité au 1^{er} février 2025, faisant passer la TVA de 5,5% à 20%. Aussi, quand bien même le tarif réglementé de vente de l'électricité pourrait baisser de près de 9% au 1^{er} février 2025. La baisse pourrait être minorée par la hausse de la TVA, de sorte que l'évaluation prospective des coûts de l'énergie en est complexifiée pour 2025.

Le PLF 2025 accentue de façon exponentielle et intense l'effet « ciseaux » auquel sont confrontées les collectivités. La baisse des ressources, l'augmentation des dépenses et le fait de désigner les collectivités comme responsables du déficit public alors même que les collectivités sont tenues par l'obligation de présenter leur budget en équilibre et ne peuvent pas emprunter pour financer des dépenses de fonctionnement, crée à la fois un climat de tensions et une réalité financière délétère.

A. Les dotations de fonctionnement de Saint-André-Lez-Lille

La dotation globale de fonctionnement (DGF) comprend trois enveloppes pour Saint-André :

[1] La dotation forfaitaire : depuis 2015, le montant versé est égal à celui de l'année précédente, corrigé seulement de l'évolution démographique. L'attribution de notre commune au titre de cette dotation forfaitaire en 2025, comme en 2024, devrait donc varier, par rapport à l'année précédente, uniquement en fonction de notre évolution démographique.

La population prise en compte est la somme de la population, soit 13 255 habitants en 2024, et des 27 résidences secondaires connues par les services fiscaux dans notre Commune. (Source : ville-data.com)

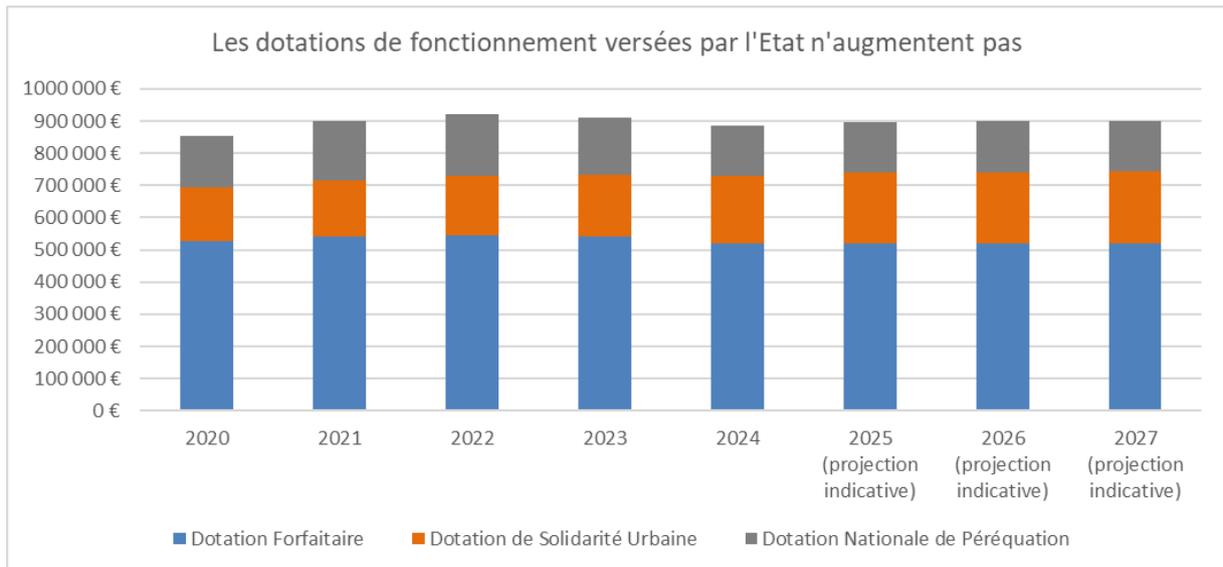
La population en 2024 aurait donc légèrement augmenté, ce que devrait nous confirmer les chiffres de l'INSEE attendus pour mi-décembre. Il est rappelé qu'une baisse avait été constatée l'an dernier, ce qui avait amené la Ville à solliciter l'INSEE pour en connaître les raisons. Les techniciens de l'INSEE ont précisé leur méthodologie, laquelle implique un travail lissé sur 4 années, de sorte que les dernières livraisons de logement et les nouveaux arrivants n'ont pas été pour l'heure comptabilisés. La Ville a saisi l'INSEE officiellement afin d'expliquer que ce décalage méthodologique avait un impact non négligeable pour les finances de la commune dans la mesure où la DGF n'était pas indexée sur le nombre réel d'habitants. Pour rappel le nombre d'habitants était de 13 082 habitants en 2021, 13 268 habitants en 2022 et 13 104 en 2023.

Au titre de cette dotation, il est prévu que Saint-André reçoive environ 520 000 € par an en 2025 et 2026.

[2] La dotation nationale de péréquation (DNP), dont les critères d'évolution sont difficilement maîtrisables. Notre attribution est stable et se situe aux environs de 150 000€. Elle a été de 156 863€ en 2024.

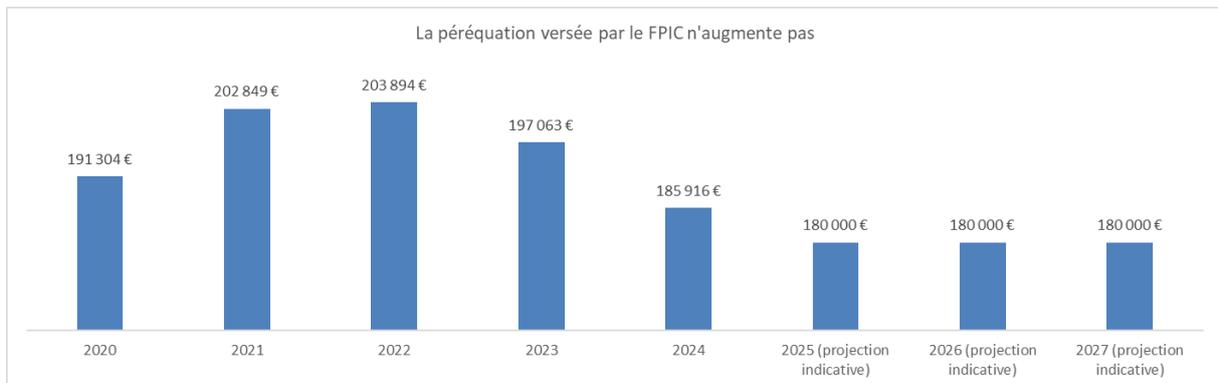
[3] La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) est versée à deux communes urbaines (de 10 000 habitants et plus) sur trois (un tiers de ces communes n'en reçoivent pas), en fonction des charges auxquelles chacune doit faire face, par rapport aux ressources dont elle dispose, le tout étant comparé à la situation, des autres communes. Saint-André fait partie des communes bénéficiaires. Le montant qui nous est attribué augmente faiblement. La DSU a été de 208 891 € en 2024 et devrait s'élever à 219 336 € en 2025.

Au total, les différentes fractions de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée chaque année par l'État n'augmentent pas. Le total est stable autour de 900 000 € par an. Par conséquent, leur contribution (part) dans le total des recettes de la commune ne cesse de baisser : **proche de 6 % en 2019, elle sera d'environ 5 % en 2026. C'est un premier bloc de recettes qui n'augmente pas.**



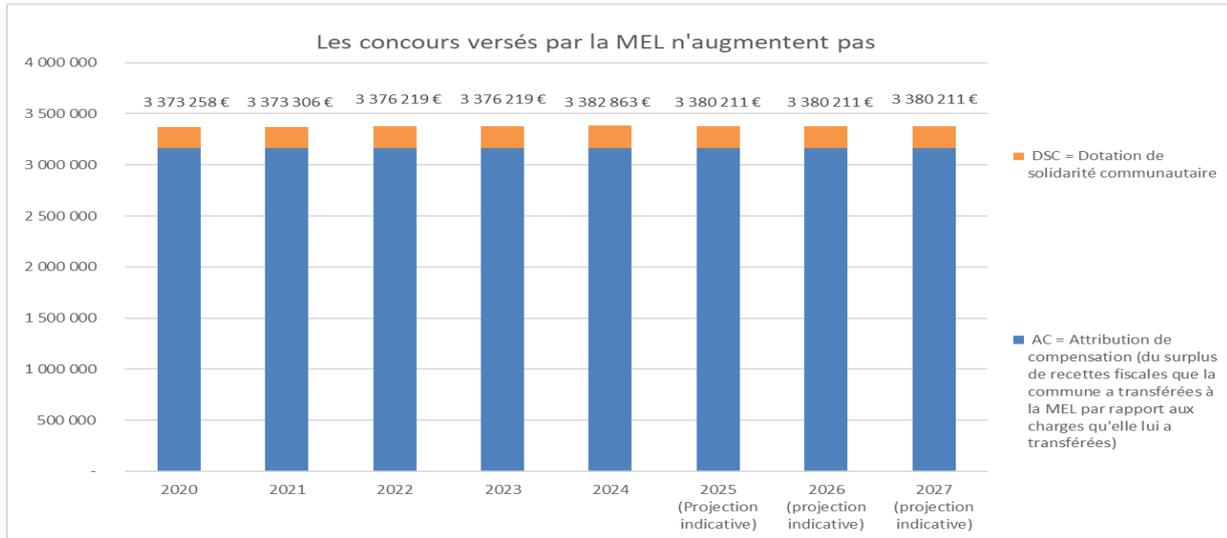
S'agissant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), c'est une redistribution entre les collectivités. Les collectivités qui disposent de ressources spécialement élevées par rapport au contexte des charges auxquelles elles doivent faire face, y versent chaque année un total de 1 milliard d'euros qui sont répartis entre les autres collectivités.

Là aussi, Saint-André fait partie des bénéficiaires et la somme qui nous est versée est relativement stable, parce que le montant du fonds n'augmente pas (depuis 2018) et parce que le classement respectif des communes, est relativement stable. En 2023, nous avons enregistré une petite baisse qui s'est confirmé en 2024 avec un montant de 185 000 €. C'est pourquoi nous prévoyons un léger recul de cette ressource pour 2025 et les années à venir.



Les concours versés par la MEL chaque année en fonctionnement à la Commune sont stables autour de 3,380 M€ par an.

Par conséquent, leur contribution (part) dans le total des recettes de la commune ne cesse de baisser : supérieure à 23 % en 2019, elle sera d'environ 20 % en 2026. C'est un autre bloc de recettes très important qui n'augmente pas. Pire, au vu du contexte de déficit public et de la mise en place par l'Etat du fonds dit de précaution qui impacterait la MEL à hauteur de 17 619 032€, il n'est pas possible pour l'heure d'anticiper sur les conséquences relatives au montant des concours métropolitains en direction des communes.



On voit que face à l'augmentation inévitable des dépenses sous l'effet de l'inflation, même en décélération, un ensemble de recettes venant de l'État et de la MEL n'augmente pas. **Leur contribution (part) dans le total des recettes de la commune était supérieure à 30 % en 2019, elle sera d'environ 25 % en 2026.**

B. La fiscalité directe

Nos projections budgétaires pour 2025 et 2026, reposent exclusivement sur l'évolution de l'assiette fiscale. La projection des recettes est prudente avec le ralentissement de l'inflation, qui freine la revalorisation des bases de la fiscalité foncière.

En effet, l'intention confirmée de la Municipalité est de **ne pas augmenter le taux des impôts afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB, intégrant le taux de la part payée au Département avant 2021) reste inchangé à 45,56 %.**

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (les résidences principales n'y sont plus assujetties) est également inchangé, à 38,05 %. Le produit prévisionnel 2025 s'élèverait à 219 903 €.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est également inchangé, à 30,20 %. Le produit prévisionnel 2025 s'établirait à 20 454 €.

La progression des ressources fiscales de la commune viendra donc exclusivement du développement de la qualité de vie à Saint-André, c'est-à-dire le résultat de nos investissements pour l'attractivité de la ville : les constructions nouvelles, les rénovations de notre patrimoine bâti, l'amélioration des services offerts à nos habitants, la qualité de vie dans notre environnement quotidien.

	2 021	2 022	2 023	2 024	2025	2 026	2 027
731 Fiscalité locale	8 470 158	9 178 471	9 641 656	9 740 178	9 967 999	10 206 308	10 446 091
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires seulement à pc	158 178	159 661	346 292	215 591	219 903	224 301	228 787
Taxe sur le foncier bâti (TFPB) : Produit	4 547 836	4 756 246	5 156 287	5 452 165	5 561 209	5 672 433	5 785 881
TFPB effet bases (inflation et constructions neuves)		+4,6%	+8,4%	+5,7%	+2,0%	+2,0%	+2,0%
TFPB effet taux (évolution en points)	+0,0	+0,0	+0,0	+0,0	+0,0	+0,0	+0,0
Taxe sur le foncier NON bâti : Produit	23 611	23 915	19 496	20 053	20 454	20 863	21 280
Impact du coefficient correcteur	2 722 059	2 944 156	3 195 810	3 378 407	3 445 975	3 514 895	3 585 193
73111 Total Impôts directs locaux (lignes ci-dessus)	7 451 684	7 883 978	8 717 885	9 066 216	9 247 541	9 432 492	9 621 141
73118 Rôles supplémentaires, autres imp. loc. et assimilés	13 257	4 247	10 437	5 000	5 000	5 000	5 000
73123 Taxe additionnelle aux droits de mutation	796 820	1 084 432	633 924	400 000	450 000	500 000	550 000
73141 TCCFE	203 778	203 070	276 520	212 731	209 508	209 508	209 508
73154 Droits de place	4 619	2 745	2 890	10 239	7 750	10 000	10 000
73174 Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	0	0	0	45 992	48 200	49 308	50 442

Les ressources fiscales proviennent essentiellement :

- De la taxe sur le foncier bâti (5,561 M€ projetés en 2025). Le tableau montre l'évolution prévisionnelle des bases (la valeur locative cadastrale des propriétés bâties, habitations et locaux professionnels, qui forme l'assiette de la taxe) : + 4,5 % en 2024, contre +2% en 2025 et pour les années à venir. C'est une projection prudente et absolument pas consolidée dans le contexte actuel.
- De la compensation ("impact du coefficient correcteur" : 3,445 M€ projetés en 2025), versée par l'État, liée à la suppression de la taxe d'habitation, que les contribuables ne paient plus depuis 2020 pour certains, depuis 2023 pour les revenus les plus élevés.

La Commune a perçu un niveau élevé de fiscalité sur les transactions immobilières (taxe additionnelle aux droits de mutation) en 2022 (1,084 M€). Néanmoins, depuis 2023 et le ralentissement important des ventes immobilières couplé avec une remontée des taux d'emprunt, il est constaté en 2024 une baisse substantielle de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant de 400 000€ alors que notre prévision était de 750 000€. Du fait d'une légère reprise des ventes immobilières en partie liée à la légère baisse des taux d'emprunt, il est prévu de façon prudente un montant de 450 000€ pour 2025. La dynamique immobilière sur notre territoire permet une lente progression estimée pour 2026 à 500 000€.

Enfin, la Taxe sur la publicité extérieure, vient apporter une recette à hauteur de 45 992€ en 2024 et devrait s'élever à 48 200€ en 2025 et 49 308 € en 2026.

IV. Les orientations budgétaires 2025 de Saint-André-Lez-Lille

Le budget primitif 2025 qui sera présenté au Conseil Municipal en février s'inscrit dans les objectifs de grande prudence qui s'imposent dans le contexte international et national particulièrement tendu voire opaque du fait du PLF, en adéquation avec les principes de sincérité et d'équilibre budgétaire, à savoir :

- La prise en considération du contexte économique très contraint qui oblige encore plus en 2025 à :

- Une maîtrise essentielle des dépenses de fonctionnement par une hausse des crédits de fonctionnement limitée à 3,6% en 2025. La maîtrise également de la masse salariale, en tenant compte notamment du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dont le coût est estimé pour 2025 à 23 681€ et des hausses successives du point d'indice de juillet 2023 et janvier 2024. Pour rappel, en 2024, du fait de la hausse du point en juillet 2023, de la revalorisation indiciaire des débuts de carrière des catégories B et C en juillet 2023 et des 5 points majorés au 1^{er}/01/2024, la masse salariale a été impactée de 203 664€ en année pleine, hausse qui bien évidemment se répercute sur le BP 2025. De plus, comme mentionné préalablement, la Ville est impactée à hauteur de 144 435€ du fait de l'augmentation de 4 points des cotisations CNRACL.
- Tout en soutenant et protégeant les agents. A ce sujet, la Ville a dans le cadre de l'application des contributions obligatoires à la garantie de maintien de salaire et à la prévoyance santé, fait le choix d'attribuer 18€ par agent pour la garantie maintien de salaire au lieu des 7€ imposés par le cadre légal et 15€ dès le 1^{er} janvier 2025, au lieu du 1^{er}/01/2026 imposé par le décret, s'agissant de la prévoyance. Le coût estimé pour 2025 est de 43 560€. De plus et pour rappel, la Ville a une politique forte en matière de prestations sociales en direction des agents et le montant alloué dans ce cadre au CNAS et au COS s'élève à 120 000€.
- Et en préservant la qualité des services publics portés par la commune malgré un PLF qui pourrait provoquer des restrictions de services rendus aux Andrésiens, le service public reste un principe intangible.

- La volonté de poursuivre les projets portés par l'équipe municipale, continuer à agir pour relever les défis à long terme comme la transition énergétique ou le vieillissement démographique. Ces différents enjeux nécessitent, entre autres, d'adapter les services aux besoins actuels et futurs des habitants tout en maintenant des marges de manœuvre en investissement. Pour cela il est prévu :

- La poursuite de la stratégie de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) qui permet aujourd'hui dans un contexte de grande mobilité au sein des collectivités, de se doter des compétences nécessaires au suivi des projets et à une logique de fidélisation de ces compétences nouvelles.
- Une accélération des projets structurants et/ou de rénovation du patrimoine communal rendu possible par une stratégie d'optimisation du patrimoine communal, les cessions envisagées permettant tout à la fois de supprimer des coûts de fonctionnement et de s'octroyer des recettes d'investissement
- La poursuite d'une gestion particulièrement sérieuse et saine des comptes de la collectivité qui permet de recourir en 2025 à l'emprunt, ce qui à n'en pas douter n'aurait pas été possible dans le contexte actuel si la Ville n'avait pas été vigilante depuis 2020 au sujet de ses dépenses de fonctionnement et de la maîtrise de son endettement.

A. La gestion courante : la section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement 2020-2026

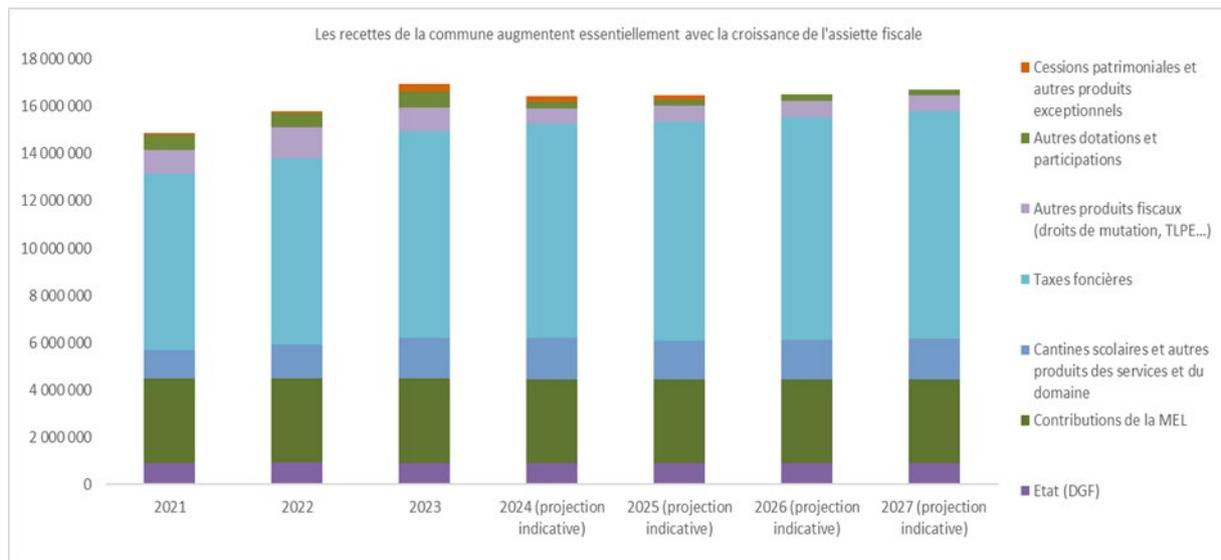
Recettes de fonctionnement		2021	2022	2023	2024	2025	2026
013	Remboursements divers dont Assurance statutaire	226 626	254 112	91 991	80 760	68 909	70 287
70	Produits des services et du domaine	1 061 086	1 262 951	1 483 439	1 463 372	1 575 815	1 603 612
73 + 731	Produits fiscaux	12 071 918	12 758 941	13 224 350	13 309 414	13 528 667	13 766 976
74	Dotations et participations	1 546 201	1 515 343	1 573 334	1 144 798	1 136 400	1 144 566
75	Autres produits de gestion courante	147 826	153 424	268 595	267 101	60 015	61 000
76	Produits financiers		0	0	0	0	0
77	Produits spécifiques / exceptionnels dont cessions de patrimoine	72 335	62 392	320 000	232 000	3 506 000	0
78	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement co	0	2 000	52 587	0	0	0
RRF	Total des Recettes réelles de fonctionnement	15 125 992	16 009 163	17 014 295	16 497 445	19 875 807	16 646 441
	Recettes d'ordre en fonctionnement	8 412	8 150	12 196	14 370	7 327	7 327
	Total Recettes de fonctionnement	15 134 404	16 017 313	17 026 491	16 511 815	19 883 134	16 653 768
R002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	3 804 502	4 420 264	2 920 546	3 768 594	4 027 551	4 375 518
	Recettes de fonctionnement incl 002	18 938 906	20 437 577	19 947 037	20 280 409	23 910 685	21 029 286

Ce tableau reprend les développements exposés plus haut sur les dotations de l'État, les concours versés en fonctionnement par la MEL et les produits fiscaux.

En effet, il traduit les éléments suivants :

- Une stagnation des recettes pour la Commune, liée à la fréquentation de ses services.
- Le chapitre "74" (Dotations et participations) qui reste stable après une baisse constatée en 2024.
- Les produits exceptionnels expriment les cessions patrimoniales prévues par la Commune et qui se sont réalisées en 2024. La politique à mener s'agissant de l'optimisation du patrimoine communal est une nécessité au regard de la pression financière forte imposée par le contexte, augmentation des dépenses/ baisse des recettes. Les produits prévisionnels permettent donc tout à la fois de baisser les frais de fonctionnement tout en maintenant une capacité à mener les projets d'investissement nécessaires et pour beaucoup déjà lancés.

Les atténuations (remboursements) de charges, les produits des services et les autres produits de la gestion courante sont globalement stables depuis plusieurs années. La prospective a été construite sur une estimation prudente de ces recettes.



2. Les dépenses de fonctionnement 2025 et 2026

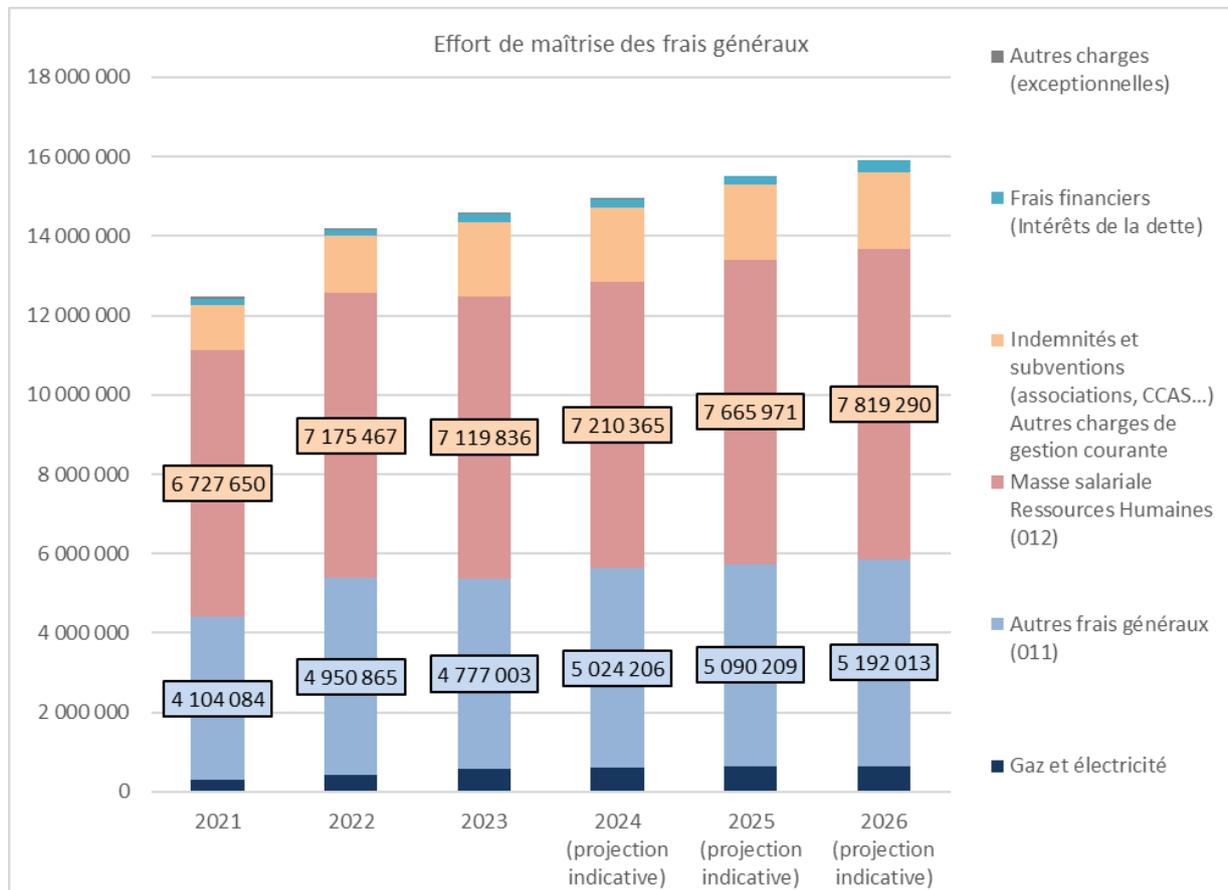
Nos projections budgétaires pour 2025 et 2026, se fondent sur une augmentation des dépenses de fonctionnement de + 3,6 % en moyenne en 2025 et de + 2,4 % en 2026. Pour rappel, la commune avait pu contenir ses hausses de dépenses au cours des 2 derniers exercices budgétaires malgré un contexte inflationniste inédit.

Cette augmentation s'explique comme cela a été indiqué précédemment par un maintien de l'inflation à 1,1% après des taux records sur les 2 derniers exercices, une augmentation des charges de personnel (012) liée aux augmentations de points de 2023 et 2024, de la hausse des cotisations retraite de 4 points et la participation employeur s'agissant de la prévoyance et de la santé que la commune a décidé de mettre en œuvre dès 2025. Enfin, comme cela a déjà été évoqué, la baisse de l'énergie devait être avérée en 2025 mais celle-ci sera inévitablement minorée par l'augmentation des taxes prévues dans le PLF, de sorte qu'il est difficile d'envisager une projection fine des dépenses à venir.

Autre point, les frais financiers devraient connaître une légère baisse en 2025 après avoir connu une hausse particulièrement élevée en 2023 et 2024 du fait de la hausse des taux d'intérêt.

Dépenses de fonctionnement		2021	2022	2023	2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	4 399 240	5 381 146	5 362 260	5 624 206	5 734 209	5 848 893
012	Charges de personnel & frais assimilés	6 727 650	7 175 467	7 065 616	7 210 365	7 665 971	7 819 290
014	Atténuations de produits	78 751	78 751	78 751	80 876	78 751	78 751
65	Autres charges de gestion courante	1 120 596	1 443 145	1 856 062	1 877 934	1 882 534	1 920 152
66	Frais financiers	172 995	157 225	217 201	220 942	228 697	311 000
67	Charges spécifiques / exceptionnelles	64 985	28 708	268	150	0	0
68	Dotations aux provisions semi-budgét	2 000	1 037	4 756	30 000	2 000	2 000
DRF	Total des dépenses réelles de fonct	12 566 217	14 265 478	14 584 913	15 044 473	15 592 162	15 980 086
	Dépenses d'ordre en fonctionnement (autofin:	292 867	307 758	696 135	587 000	376 000	391 040
D002	Déficit de fonctionnement N-1	0	0	0	0	0	0
	Total Dépenses de fonctionnement	12 859 083	14 573 236	15 281 048	15 631 473	15 968 162	16 371 126

L'objectif reste plus que jamais de contenir autant que faire se peut les charges à caractère général tout en préservant le niveau de qualité des prestations. En effet, ce principe rigoureux permet de ventiler correctement les dépenses, de questionner ou re-questionner les choix budgétaires dans chaque direction et chaque service pour maintenir les objectifs de l'équipe municipale en matière d'attractivité, de bien vivre ensemble et d'environnement.



Les frais généraux (011) avaient baissé pendant la crise sanitaire du fait des confinements. Depuis lors, ils ont significativement augmenté avec l'inflation record de 2023/2024. Quand bien même l'inflation décélère, le contexte de déficit public et les pressions financières potentiellement exercées par les orientations du PLF sur le monde économique ainsi que les inconnues liées au contexte international, ne permettent pas des projections sereines dans les différentes catégories de dépenses de la commune. Malgré cela, la Ville contient ses prévisions de dépenses et on ne constate qu'une légère augmentation de 110 000€ entre 2024 et 2025.

La masse salariale des **Ressources Humaines (012)** augmente mécaniquement d'un exercice à un autre, à effectif constant, du fait du GVT qui impacte le budget d'environ 50 000€ en 2025 comme en 2024. Du fait des contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité, la Ville poursuit sa démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) afin de limiter les effets négatifs du contexte dans lequel ce périmètre de dépenses se trouve.

Voici la décomposition et l'évolution des rémunérations :

REMUNERATIONS			
	2023 mandaté	2024 prévisions	2025 prévisions
Rémunération Titulaire CNRACL	3 081 107,63 €	2 976 352,25 €	3 304 471,89 €
Rémunération Régime général	748 135,56 €	764 224,56 €	780 098,63 €
NBI	36 926,10 €	27 202,29 €	28 071,96 €
Régimes indemnitaires	705 376,49 €	771 154,57 €	837 540,99 €
13ème mois	311 750,99 €	306 052,38 €	308 894,85 €
Heures Supplémentaires/complémentaires	85 174,38 €	99 523,77 €	79 485,55 €
Avantages en natures	31 812,20 €	29 284,30 €	30 877,80 €

Le niveau de rémunération telle qu'affiché de façon obligatoire dans le cadre du ROB, ne révèle pas la globalité de l'impact des augmentations du 012. En effet, du fait des différents points déjà cités à savoir l'augmentation :

- Du SMIC,
- Du point d'indice en 2023,
- La revalorisation du point indiciaire en 2024,
- La revalorisation des cotisations patronales d'un point en 2024 et de 4 points en 2025,
- La participation employeur en prévoyance et en santé dès le 1^{er} janvier 2025

amène à une hausse du 012 entre 2024 et 2025, d'environ de 400 000 € soit une augmentation de 6,32%, à effectif constant.

La structure des effectifs 2024

2024 PREVISION AU 31/12 - REPARTITION PAR CATEGORIE			
	TITULAIRES	CONTRACTUELS PERMANENTS	CONTRACTUELS NON PERMANENTS
CAT A	13	2	0
CAT B	16	8	1
CAT C	107	8	10
TOTAL	136	18	11
TOTAL GENERAL		165	

	ANNEE 2024
	Effectifs prévisionnels au 31/12/2024
Titulaires	136
Contractuels non permanents	11
Contractuels permanents	18
Total	165

Les postes pourvus au 31/12/24 sont identiques à ceux du 31/12/2023 tout en rappelant que certains postes encore non pourvus et inscrits au tableau des effectifs, devraient l'être début 2025. Cette même logique est celle que nous connaissions l'an dernier.

B. Investir pour les besoins des habitants et des acteurs économiques : investir pour une ville durable

Au cours de ce mandat, notre prévisionnel d'investissement comporte un montant considérable et inédit, qui s'établirait, au cumul, autour de 27,2 M€ (2021-2026).

Cette projection intègre le provisionnement de 500 000 € par an au titre de notre participation, projetée à 15 %, de la réalisation de la future piscine métropolitaine laquelle a été officialisée le 18 octobre dernier en Conseil Métropolitain.

Ces projections sont plus importantes en fin de mandat ce qui est logique du point de vue de la durée nécessaire à l'élaboration des projets structurants et répondent dans ce sens aux règles qui régissent les collectivités territoriales et comportent des étapes incontournables ; pour rappel, la définition du besoin avec un AMO, la projection du projet avec le maître d'œuvre avant de réaliser les travaux proprement dit avec, entre chaque étape les délais incompressibles des modalités de la commande publique.

Cette accélération est d'ailleurs marquée par le nombre de marchés gérés et pour certains examinés en CAO : ils étaient de 7 en 2023 contre 21 en 2024.

Dépenses d'investissement		2021	2022	2023	2024	2025	2026
20-21-23	Total Projets investissement	1 589 785	2 895 743	1 262 012	3 225 938	9 453 009	3 425 000
16	Amortissement de la dette	939 361	766 168	693 219	740 000	760 000	877 000
DRI	Total des dépenses réelles d'investissement	2 529 146	3 757 326	1 955 231	3 965 938	10 213 009	4 302 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 412	8 150	12 196	14 370	7 327	7 327
041	Opérations patrimoniales	44 705	0				
Dépenses d'ordre en investissement		53 117	8 150	12 196	14 370	7 327	7 327
Total dépenses hors report		2 582 263	3 765 476	1 967 427	3 980 308	10 220 336	4 309 327
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	868 511	1 059 011	2 454 066	0	621 384	3 567 005
Total dépenses d'investissement		3 450 775	4 824 487	4 421 493	3 980 308	10 841 720	7 876 332

Recettes d'investissement		2021	2022	2023	2024	2025	2026
13	Subventions d'investissement	313 724	134 786	132 134	571 665	1 987 331	472 000
16	Emprunts nouveaux	0	15 214	1 200 000	35 500	4 000 000	0
10	Dotations, réserves, FCTVA, taxe d'aménagement	1 740 467	1 974 641	3 443 908	1 114 074	911 384	3 857 005
RRI	Total des Recettes réelles d'investissement	2 054 191	2 124 642	4 776 041	1 721 239	6 898 715	4 329 005
Recettes d'ordre (= autofinancement comptable)		337 572	307 758	696 135	587 000	8 318 523	5 049 199
(NB : à partir de 2025 intégrant la reprise des résultats)							
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	0	0	0	1 050 684		
Total recettes d'investissement		2 391 763	2 432 400	5 472 176	3 358 924	15 217 238	9 378 204
Solde de la section d'investissement		-1 059 012	-2 392 087	1 050 683	-621 384	4 375 518	1 501 872

Les ressources se composent, classiquement :

- D'une part d'autofinancement dégagé par le budget de la Commune elle-même prévu en 2025 à hauteur de 8,318 M€,
- D'une part de subventions et du FCTVA revu à la baisse du fait des orientations du PLF
- D'un recours à l'emprunt nécessaire et rendu possible par une gestion très rigoureuse depuis le début du mandat.

Pour rappel, la loi fixe le "plafond national de référence" de la capacité de désendettement à 12 ans pour les communes. Saint-André restera donc dans la limite de ce "plafond national de référence".

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Épargne de gestion	2 732 771	1 900 910	2 646 583	1 673 914	4 512 342	977 354
Épargne brute normative (incluant les cession de patrim	2 559 776	1 743 685	2 429 382	1 452 972	4 283 645	666 354
Épargne brute sur Recettes réelles de fonctionnement	16,9%	10,9%	14,3%	8,8%	21,6%	4,0%
Amortissement de la dette du Budget principal	939 361	766 168	693 219	740 000	760 000	877 000
Épargne nette (à partir de l'Épargne brute normative)	1 620 415	977 517	1 736 163	712 972	3 523 645	-210 646
Capital Restant Dû de la Dette au 31/12 Budget princip	6 585 347	5 819 188	6 341 183	5 636 900	8 879 028	8 003 021
Capacité de désendettement (nombre d'années)	2,6	3,3	3,1	3,9	2,1	12,0

Au total, sur le mandat, la Commune :

- Emprunterait de l'ordre de 5,2 M€ (tout en remboursant 4,77 M€ de capital)
- Investirait un volume de l'ordre de 27,2 M€.

Le recours à l'emprunt est donc rendu nécessaire au regard de l'évolution des besoins des habitants et complexifié par la vétusté de son patrimoine constaté au début du mandat.

C. Une dette maîtrisée et peu exposée à l'impact de la remontée des taux d'intérêt

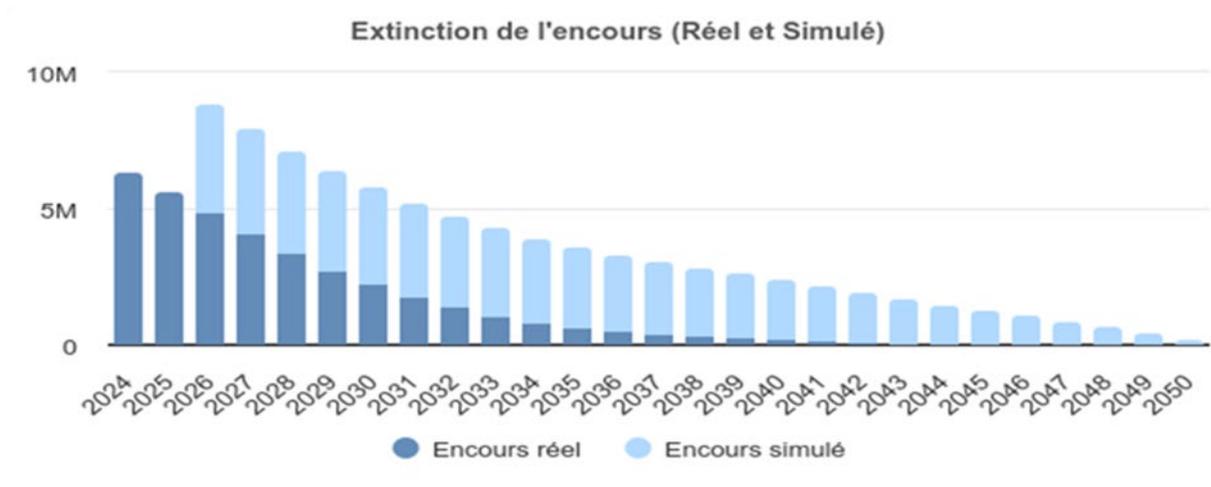
La dette se compose de 20 emprunts.

Ils se répartissent comme suit au 31/12/2024 :

- 73,11 % d'emprunts à taux fixes donc insensibles à la remontée actuelle des taux
- 26,9 % d'emprunts à taux variables

L'encours de la dette sera de l'ordre de 5,6 M€ au 31/12/2024.

Actuellement, la dette serait totalement remboursée au cours de l'exercice 2050 :



La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales est définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé ou en fonction de la moyenne des trois derniers exercices écoulés. Ce ratio prend en compte le budget principal.

Dans le cas de Saint-André, le tableau suivant montre que :

- La capacité de désendettement a été, tout au long du mandat, inférieure au plafond national de référence de 12 années fixé par la loi
- La capacité de désendettement a également été bien inférieure à la durée de vie moyenne résiduelle de la dette. Autrement dit, si l'on consacrait toute l'épargne brute au désendettement, on pourrait se désendetter deux fois plus vite (en 2,1 années en 2025) que ce qui est contractuellement prévu (9,6 années, en 2025) sur les tableaux d'amortissement des 20 contrats de prêts qui engagent la Commune.

C'est une autre façon de dire que la Commune dégage une épargne suffisante non seulement pour rembourser sa dette comme prévu par les tableaux d'amortissement des 20 contrats d'emprunt qui l'engagent, mais aussi pour autofinancer des investissements nouveaux au service de nos habitants et de nos acteurs économiques.

Exercice	Capital restant dû (CRD) au 01/01/N	Taux d'intérêt moyen	Durée de vie moyenne résiduelle	Capacité de désendettement	Amortissement (remboursement du capital) échu dans l'année
				au Compte administratif	
Nombre d'année					
2020	8 435 113 €	2,56%	10,2	4,4	910 397 €
2021	7 524 716 €	2,68%	9,7	2,6	939 361 €
2022	6 585 356 €	2,81%	8,1	3,3	766 168 €
2023	5 834 402 €	3,58%	8,1	3,1	693 219 €
2024	6 341 183 €	3,68%	10,2	3,9	739 783 €
2025	5 636 900 €	3,60%	9,6	2,1	757 871 €
2026	8 879 028 €	3,61%	16,0	12,0	876 006 €

Notons enfin que la dette par habitant demeure, elle aussi, inférieure à la moyenne de strate :

Exercice	Dette par habitant des communes de 10 000 à moins de 20 000 habitants	Dette par habitant à SAINT-ANDRE
2020	846 €	663 €
2021	816 €	575 €
2022	800 €	496 €
2023	801 €	445 €
2024		478 €

D. Le programme d'investissement 2025-2026

La maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2020 et l'optimisation des recettes permettent d'envisager une enveloppe de plus de 12,8 millions d'euros de dépenses d'investissement d'ici la fin du mandat.

La Ville va accélérer l'optimisation de son patrimoine immobilier et des cessions seront réalisées pour garder une dynamique d'investissement dans le contexte économique extrêmement contraint que nous connaissons.

Des dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs (État, Région, Département, MEL, CAF...) seront encore établis en 2025. L'estimation est de 1 987 331 € pour 2025.

Voici le détail qu'on retrouve dans la projection budgétaire 2025 ci-dessus (la compensation de TVA payée sur les investissements 2024 étant encaissé en N+1) :

Opération	Commentaires	Dépenses 2025 TTC	Subventions sollicitées
VIE SPORTIVE :			
Tennis club (opération lancée)	Club House + Rénovation toiture ancienne Hall + Panneaux photo	2 298 160€	1 020 000€
Salle Schuman	Rénovation pieds de charpente	65 000€	40 000€
Aménagements transitoires + ancien site piscine + nouvelle chaufferie	Installation d'agrès sportifs libres accès, accessible PMR	600 000€	
Nouvelle piscine	Provision (2025), à venir 2026, 2027 et 2028.	500 000€	
Halles peupliers	Toiture, enrobé extérieur	183 700€	42 000€
Salle Ducrocq	Etanchéité enrobé	380 000€	
Déploiement Clip easy	Peuplier et Schuman	20 000€	
Stade Caby	Eclairage LED, Création vestiaires, arbitre et sanitaires, PMR public	150 000€	37 000€
Sous total :		4 196 860€	1 139 000€
VIE FAMILIALE ET EDUCATIVE :			
Rénovation bâtiments scolaires, végétalisation des cours	Désignation d'un AMO pour adapter le bâti à l'évolution de la population scolaire, rénovation des bâtiments et végétalisation des cours	200 000€ (200 000€ en 2026 et travaux en 2027, 2028)	
Création d'un LAEP	Lieu Accueil Ecoute Parent	80 000€	
Projet LCR, vertes feuilles, action de proximité	Mise en accessibilité	20 000€	
Restaurant scolaire Schuman	Toiture et adoucisseurs	120 000€	
Sous total :		420 000€	0€
VIE CULTURELLE ET ATTRACTIVITE			
Médiathèque (AMO lancée)	AMO + MOE	172 000€	
Démolition salon atlas		200 000€	
Eglise du centre	Etude et concertation aménagement intérieur	30 000€	
Salle A. Wauquier (lancée)	Poursuite rénovation toiture, office, panneaux scolaires	984 000€	350 000€
Zeppelin(lancé)	Poursuite rénovation toiture, resurfaçage parking	310 000€	
Ecole de musique	Etude patrimonial, petits travaux	80 000€	
La petite maison rue des alouettes	Isolation par châssis et porte	32 000€	
Sous total :		1 808 000€	350 000€

VIE SOCIALE ET SOLIDAIRE			
Secours populaire	Accessibilité + sécurité	50 000€	
Foyer IDF	Isolation par châssis et porte	30 000€	
Sous total :		80 000€	0€
PATRIMOINE COMMUNAL			
Hôtel de Ville	Rénovation salle du conseil (audio) + salle des mariages + châssis façade	300 000€	
Isolation et autres travaux	Poursuite	210 000€	
Sous total :		510 000€	0€
AMENAGEMENT / CADRE DE VIE			
Quartier des vertes feuilles	Aménagement extérieur paysager	40 000€	
Site Yser	Aménagement extérieur paysager et création d'un terrain de foot à 5 libre accès	30 000€	
Cimetière (lancé)	Végétalisation et aménagement	180 000€	
Jardins andrésiens (lancé)	Requalification	90 000€	
Sainte Hélène (lancé)	Poursuite de la requalification	117 000€	
Sous total :		457 000€	0€
PROPRETE + MOBILITE + VOIRIE			
Tri de déchets, espaces publics		190 000€	
Mobilier mobilité voirie, signalisation		42 000€	
Enveloppe annuelle plantation		30 000€	
Eclairage public		239 726€	
Sous total		501 726€	0€
SECURITE			
CSU et aménagement nouvelle PM	Travaux, équipement, réseaux	876 600€	498 331€ (Participation 3 villes)
Déploiement vidéo		200 000€	
Sous total		1 076 000€	498 331€
Equipements des services		402 823€	
Total global Maîtrise ouvrage Ville		9 453 009€	1 987 331€
Reversement taxe d'aménagement 2025			40 000€
FCTVA sur les investissements 2025 (en 2026)			250 000€
TOTAL GENERAL		9 453 009€	2 277 331€

Il y aurait donc 24% de recettes extérieures (incluant le FCTVA minoré par les orientations du PLF) pour les opérations proposées au budget 2025. S'y ajouteront l'autofinancement du budget, un emprunt et les produits des cessions de patrimoine de la Ville prévus à hauteur de 3 506 000 €.

La dynamique instaurée tout au long du mandat donnera lieu pour 2026 à la poursuite des engagements de l'équipe municipale selon les éléments suivants pour un montant global estimé à 3,425 millions d'euros :

➤ **Rénover les bâtiments municipaux pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques**

- Rénovation intérieure de l'église de Saint-André
- Poursuite des travaux de rénovation des toitures
- Réhabilitation (AMO et Moe) complète des groupes scolaires
- Etude par un AMO de la requalification de l'îlot Ducrocq (aménagement global, bâti, cheminements doux)
- Salle Saint-Jean et ses abords en cohérence avec la rénovation de l'église St-Camille

➤ **Aménager durablement la ville pour qu'elle soit accessible au plus grand nombre, apaisée, plus agréable à vivre et à se déplacer**

- Poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments communaux
- Finalisation de l'aménagement du cimetière
- Poursuite du programme de déploiement de la vidéoprotection
- Poursuite du déploiement LED de l'EP

➤ **Développer l'offre de services au public de proximité**

- Modernisation des services municipaux et déploiement du numérique
- Poursuite de la création d'une Médiathèque intercommunale
- Provision pour le projet de la piscine métropolitaine
- Aire de jeux

IV - En conclusion

Le Rapport d'Orientation Budgétaire permet d'informer le Conseil Municipal de l'évolution financière de la Ville.

Il met en avant des prévisions permettant l'élaboration du Budget Primitif et qui seront consolidées au moment du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

Le ROB fait apparaître 4 axes majeurs défendus par l'équipe municipale majoritaire :

- Gel des taux d'imposition
- Montant d'investissement considérable pour 2025 à hauteur de plus de 9 millions d'euros

- Recours à l'emprunt et à l'optimisation du patrimoine communal du fait du contexte économique
- Le maintien des services rendus à la population quand bien même les axes du PLF pourraient inciter à restreindre le service rendu